

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

S.E.B.
Service Eau et Biodiversité

Rennes, le

31 JAN. 2020

Affaire suivie par : Johan ADAM/Madeleine NIEUWENHOVE
Tél : 02.90.02.31.58/02.90.02.31.70
Mél : ddtm-seb@ille-et-vilaine.gouv.fr

Objet : arrêté réglementant la pêche en eau douce dans le département d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2020 et arrêté relatif aux périodes d'ouverture de la pêche de la truite de mer et du saumon dans le département d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2020.

Note de synthèse de la consultation du public

En application de l'article L120-1 du Code de l'Environnement relatif au principe de participation du public aux décisions administratives, autres que les décisions individuelles, ayant une incidence sur l'environnement, les arrêtés cités en objet ont été mis à la consultation du public sur le portail internet des services de l'État en Ille-et-Vilaine, du 2 décembre 2019 au 12 janvier 2020 inclus.

Les observations éventuelles du public pouvaient être transmises, dans ce délai, par voie postale ou par courriel aux adresses suivantes :

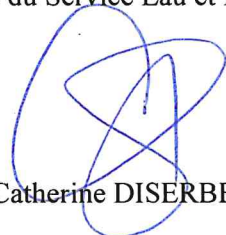
ddtm-peche@ille-et-vilaine.gouv.fr

DDTM - Service eau et biodiversité - 12 rue Maurice Fabre -35031 RENNES CEDEX

Aucune observation du public n'a été formulée au cours de la consultation sur leurs incidences sur l'environnement.

Les arrêtés préfectoraux ont été signés le 28 janvier 2020.

Pour le directeur ,
la Cheffe du Service Eau et Biodiversité,



Catherine DISERBEAU